



BULLETIN D'INSCRIPTION

**SOCIÉTÉS
PLURI-PROFESSIONNELLES D'EXERCICE
VERS UN BIG BANG DES PROFESSIONS
DU CHIFFRE ET DU DROIT ?**

**15 décembre 2016
9h-17h30**

Amphithéâtre de la MILC
Maison internationale des langues et des cultures
35 rue Raulin – Lyon 7^e

- Mme
- M.
- Professionnel
- Enseignant-chercheur
- Etudiant/Doctorant

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone : Fax :

Courriel : @.....

- Souhaite l'envoi d'une attestation de présence

Colloque validé au titre de la formation continue obligatoire des avocats (7h)

Bulletin à retourner avant le 5 décembre 2016

Faculté de Droit
Université Jean Moulin Lyon 3
Équipe de Droit Privé
15, quai Claude Bernard
69239 Lyon cedex 02
edprivate@univ-lyon3.fr



DROITS D'INSCRIPTION

- Tarif pour les professionnels 150 €
- Gratuité pour les enseignants-chercheurs et les étudiants

MODES DE RÈGLEMENT

Paiement à réception de facture.

- Chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable Université Jean Moulin Lyon 3)

Agence comptable Université Jean Moulin Lyon 3
Adresser à l'attention de Mme Rachel BLANC
Manufacture des tabacs
6 Cours Albert Thomas
BP8242
69355 LYON CEDEX 08

- Virement

Coordonnées bancaires, n° SIRET : 19 69 243 77 000 19
Trésorerie générale du Rhône :

N° Compte : 10071 69000 000010043360
IBAN : Fr76 1007 1690 0000 0010 0433 460
(Bien préciser l'objet du virement)

Adresse du donneur d'ordre (si différent du participant)

Nom ou raison sociale.....

Nature juridique.....

Adresse

Code postale.....

Ville.....

Téléphone

Courriel :

Signature et cachet de l'entreprise :

N° SIRET :
(champ obligatoire pour la France)

N° TVA intra-communautaire :
(champ obligatoire pour l'étranger)

Adresse du service payeur (si différent du donneur d'ordre)

Nom ou raison sociale.....

Nature juridique.....

Adresse

Code postale.....

Ville.....

Téléphone

Courriel :

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation.

Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation».